

SEANCE DU 22 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, le 22 mai, le conseil municipal de la commune de Couzou, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Daniel BOUDOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2014

Présents : Daniel BOUDOT, Odette PEYRONNENC, Nadine PENCHENAT-LAUBIE, Sandrine RIVIERE , Laurent CLAVEL, Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT , Claude LAGARDE, Edith LANDOIS, Emmanuel ROY DE LACHAISE, Nadine BAPTISTE.

Absent : Anne Bazalgues (procuration faite à Sandrine Rivière)

Secrétaire de Séance : Nadine BAPTISTE

Le Compte Rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

1- Désignation du correspondant défense et prise en charge du Plan Communal de Sauvegarde.

- Le Conseil Municipal désigne Sandrine RIVIERE comme Correspondant Défense. Elle aura pour rôle en outre d'organiser le parcours citoyen et de sensibiliser les jeunes recensés aux questions de défense.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion d'information sensibilisation aura lieu le 19 juin 2014 à 18 heures 30 à GINDOU.

- Plan communal de Sauvegarde : il s'agit de coordonner les secours, d'être la personne référente de la commune pour les pompiers et toutes personnes pouvant intervenir, (gendarmes...) en cas d'incendie, de coupure d'eau, etc...

2- Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs :

Monsieur le Maire donne lecture des instructions reçues de la direction des Services Fiscaux du LOT précisant qu'aux termes de l'article 1650 du Code Général des Impôts, la durée du mandat des membres de la commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

A cet effet, il est communiqué ci-après, comme demandé, la liste de douze commissaires titulaires et des douze commissaires suppléants, contribuables domiciliés dans la commune dont deux commissaires titulaires et deux commissaires suppléants domiciliés en dehors de la commune, devant composer la commission communale des impôts directs présidée par le Maire et comprenant six commissaires qui seront désignés par le directeur des Services Fiscaux.

LISTE DES CONTRIBUABLES DOMICILIES DANS LA COMMUNE :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Charles PEYRONNENC Marcel VIDAL Odette PEYRONNENC Jean-Claude DENIMAL-CLIN Sandrine RIVIERE Laurent FLOIRAC Evelyne MARTINHAC Claude LAGARDE Christian ROY DE LACHAISE Alain PEYRONNENC	Nadine LAUBIE Thierry LESELLIER Laurent CLAVEL Pascal VIDAL Franck MAGNANT Gaston BAZALGUES Bernard LAVERGNE Nadine BAPTISTE Edith LANDOIS Emmanuel ROY DE LACHAISE

LISTE DES PROPRIETAIRES NON DOMICILIES DANS LA COMMUNE :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
GRIMAL Elie BAILLAGOU Philippe	LABARRIERE Claude BONNEFONT Christine

3- Création d'une commission d'information.

Sont évoquées les différentes possibilités : version papier ou site internet.

La version papier va être retenue dans un premier temps.

Responsable de publication : c'est le maire selon la loi.

Quatre personnes vont se joindre au comité de rédaction : Christine Bonnefont, Nadine Penchenat-Laubie, Sandrine Rivière, Daniel Boudot.

4-Délibération travaux électriques Mairie (Devis de Mr ANSEL)

Le devis de Mr Ansel pour un montant de 3698,96€ pour des travaux de remise en état de l'installation électrique de la mairie et prises informatique en service l'ancien reste en suspens. Un, voire deux devis seront demandés pour comparer. Affaire à suivre

5-Délibération réparation tondeuse

Le devis de Jardigramat pour la réparation de la tondeuse a été réévalué le 14/05/14 et s'élève à un montant de 873,11€.

Un devis de Mr Malaurie plus approximatif s'élève à 938,72€, l'entretien n'est pas fixé.

Le Conseil Municipal décide de choisir le devis de Jardigramat pour la réparation et de lui confier l'entretien pour un montant de 100€/an.

6- Questions diverses

A - Le SMPVD demande la communication du nom des représentants de la commune pour la commission « vallée de l'Ousse et de l'Alzou »

Laurent Clavel est titulaire et Sandrine Rivière, suppléante

B - Permanence élections européennes du 25/05/2014

8h-10h : Daniel B- Odette P - Sandrine R

10h-12h : Nadine P-L- Laurent C

12h-14h : Christine B- Claude L

14h-16h : Emmanuel R de L- Nadine B

16h-18h Daniel B- Odette P -Nadine P-L

C - INE0 : chantier du 30 mai au 11 juin 2014 pour un renforcement de la ligne électrique à Pounissou. La circulation sera réglementée pendant 6 jours.

D - Remplacement des luminaires en dehors du Bourg, devis de 11 560 € (la Pannonie, Pelaprat, Bourg 1, Bourg 2, Poudurac) Actuellement ce programme n'est pas budgétisé.

E - La PANNONIE

L'enfouissement des réseaux s'élèverait pour la commune à 16 800 € HT suite à une estimation de la FDEL. Un devis plus détaillé sera demandé pour inscription éventuelle au budget 2015.

F - La voirie

Chemin de Poudurac à refaire pour un montant de 4 711,74€

Route de la Panonie à faire mais au lieu des 1 km et demi prévu, seulement 300 m serait à réaliser. Ces travaux seraient différés en fonction de la décision de l'enfouissement des réseaux

G - Les cache- containers

Compte tenu des proposition de BETL le devis s'élèverait à 3 140 € 60 HT pour les 34 panneaux en bois nécessaires. De plus, Béton Truel livrerait 4m3 de béton pour 501 € HT . La communauté de Communes n'a pas compétence sur ce type de réalisation, ils pourraient effectuer la préparation du chantier.

H - Le défibrillateur

Il y en a pour un montant de 1 665 € TTC. Une miniformation sera effectuée par les pompiers. Il faut compter 100 à 110€ d'entretien /an

Possibilité de demande de subvention seulement par l'intermédiaire d'une association, donc à voir. (comité des fêtes ou autre). Sandrine RIVIERE doit se renseigner sur les possibilités d'aides.

I - SDIS Information au maire, par les pompiers, de toute intervention sur la commune.

J - AGEDI : Mr Boudot ira à la journée d'information du 31 mai 2014 à la place de la déléguée.

K - Demande d'ouverture de l'église de Couzou par des pèlerins le 27/05/2014
Suivant l'heure, le Maire ira ou demandera à Katleen MATHON d'ouvrir.

L - Fête de la musique

Dorénavant, un arrêté sera pris par le maire lors de manifestations, rappelant la réglementation sur les nuisances sonores et l'arrêté préfectoral sur les horaires et la teneur des buvettes. D'autre part en fonction de l'endroit décidé par le Comité des Fêtes les habitants en seront avertis

M - Photo aérienne

N - Arrêté préfectoral de 2012 : Interdiction de faire du feu.

Il faut demander une autorisation en mairie pour prévenir d'un feu dans son terrain.

